



N°

Marseille, le ...05 MAI 2017.....

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence

Monsieur le Préfet de la région Provence
Alpes Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Secrétariat général
16, rue Zattara
CS 70248
13331 Marseille cedex 3

Objet : Recours gracieux concernant l'arrêté N° AE-F0931P0009 du 07/03/2017 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement.

Monsieur le Préfet,

Je sollicite votre haute bienveillance pour un recours gracieux concernant l'arrêté F0931P0009 du 07/03/2017 référencé en objet.

En effet, j'ai bien noté que la décision de réaliser une étude d'impact sur le projet de construction d'un établissement d'enseignement, sur la commune de Marseille, pour l'école de management Kedge Business School, avait été prise selon les modalités suivantes :

- La nature du projet
- L'agrandissement du campus Kedge Business School
- La localisation du projet
- L'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France
- L'absence d'information sur les déplacements et les stationnements
- Les impacts du projet sur l'environnement.

Je souhaite, dès à présent apporter des éléments complémentaires notamment concernant les modalités des déplacements et des stationnements. Vous trouverez, ci-joint, une note rédigée dans le cadre du dossier de permis de construire.

J'ai diligenté une étude complémentaire à celle déjà réalisée sur les incidences du projet sur le site NATURA 2000 qui a pour objectif la rédaction d'un inventaire floristique et faunistique plus détaillé, intégrant les habitats et les espèces de la zone concernée.

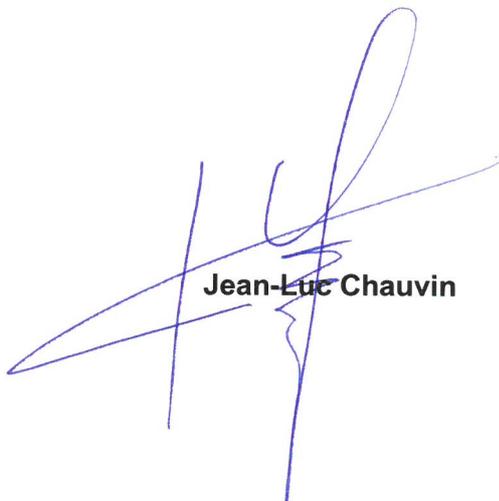
...

Au-delà, je souhaite apporter des précisions concernant notamment la localisation du projet afin de compléter le dossier selon les trois axes fondamentaux en matière de gestion environnementale : éviter, réduire et compenser.

Je vous transmettrai l'ensemble de ces éléments dans les meilleurs délais afin d'apporter les informations nécessaires pour la révision de notre dossier.

Dans l'attente d'une issue favorable de notre recours gracieux, je reste à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.



Jean-Luc Chauvin

PJ : 1 Notice acheminement / transport septembre 2016

Copie : M. David Coste, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône